

Mairie de SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Canton : ISLE-LOUE-AUVEZERE
Arrondissement : NONTRON
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 13 novembre 2020

Nombre d'élus :
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 01
Procuration : 00
Votants : 10

L'an deux mil vingt,
Le treize novembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Prés,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Pierrette
RICHARD, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VALENTIN,
Maire ,

Présents : MM. VALENTIN, DUTEIL, TEILLET, ESCLAVARD,
REBEYROL, MOREAU, MORTESSAGNE, Mmes BELOT, FARAND, POUYADOU.

Absent(s) : M. GRANDCHAMP.

Procuration(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Maryse POUYADOU.

Début de séance : 21 h 25

ORDRE DU JOUR :

- Adhésion CDAS 2021 ;
- Décisions modificatives (achat mobilier scolaire, facturation SDE 24, achat matériel électroportatif, locations mobilières) ;
- Renouvellement contrat CNP ;
- Validation devis d'élagage ;
- Validation devis du cimetière ;
- Questions diverses.

1) Adhésion CDAS 2021 :

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'assemblée que le Comité d'action sociale a adressé une demande de renouvellement d'adhésion pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est défini en fonction de la masse salariale du mois de janvier 2021.

Il propose par suite que la décision de renouvellement d'adhésion soit reportée à une séance ultérieure.

2) Décisions modificatives (achat mobilier scolaire, facturation SDE 24, achat matériel électroportatif, locations mobilières) :

Virement de crédit – section d'investissement :

- article 21578 : - 10.174,00 €
- article 21318 : - 9.850,00 €

- article 1641 : + 4.812,00 €
- article 16878 : + 3.720,00 €
- article 2158 : + 1500,00 €
- article 2184 : + 142,00 €
- article 2116 : + 9.850,00 €

Après en avoir délibéré, la décision modificative du budget a été adoptée par 10 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

3) Renouvellement contrat CNP :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissances du contrat adressé par CNP Assurances, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2021.

Délibération adoptée par 10 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

4) Validation devis d'élagage :

Travaux d'élagage – deuxième partie :

Dans le cadre de la deuxième partie des travaux d'élagage à prévoir sur les portions de routes suivantes : route de Saint Pierre, route de la Courtade, route des Valettes,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis suivants :

- Entreprise DUCONGE PEREIRA ENVIRONNEMENT – 24160 CLERMONT D'EXCIDEUIL, trois devis d'un montant, chacun, de 7.200,00 € T.T.C., soit un total de 21.600,00 € T.T.C.,
- Entreprise ST JORY BOIS – 24160 SAINT JORY LAS BLOUX, d'un montant de 6.114,53 € T.T.C. avec broyage des branches.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote pour la validation par Monsieur le Maire du devis de l'entreprise ST JORY BOIS.

Délibération adoptée par 10 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

Travaux d'élagage – troisième partie :

A la suite d'une étude, par les membres de la Commission VOIRIE, sur l'état des routes et des travaux de voirie à prévoir pour l'année 2021, il a été constaté que des travaux supplémentaires d'élagage étaient nécessaires.

Il a par suite été demandé un devis pour une troisième partie de travaux d'élagage, concernant notamment : la route des Maisons, les routes de Planitreix, la Verdenie, Dournazac, chemin de la Fon, chemin de la Pelouse, route de Vigne Basse Nord.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis des entreprises suivantes :

- LOUBET Jean-Michel – 24460 AGONAC, d'un montant de 5.220,00 € T.T.C. sans broyage des branches pour les portions où le broyage n'est pas nécessaire,
- ST JORY BOIS – 24160 SAINT JORY LAS BLOUX, d'un montant de 8.610,78 € T.T.C. pour les portions où le broyage est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote pour la validation par Monsieur le Maire du devis de l'entreprise LOUBET, d'une part, et pour le devis de l'entreprise SAINT JORY BOIS, d'autre part.

Délibération adoptée par 10 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

4) Validation devis du cimetière :

En prévision des travaux d'agrandissement du cimetière, Monsieur le Maire présente le devis des entreprises suivantes :

- Pour la main d'œuvre, l'entreprise Patrick DUTEIL – 24160 SAINT GERMAIN DES PRES, d'un montant de 13.976,63 € H.T. ou 16.771,96 € T.T.C. ;
- Et pour la fourniture des matériaux, le devis de l'entreprise GEDIMAT – 24160 SAINT MEDARD D'EXCIDEUIL, d'un montant de 4.923,17 € H.T. ou 5.907,80 € T.T.C. .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour la validation par Monsieur le Maire des devis respectifs des entreprises Patrick DUTEIL et GEDIMAT.

Délibération adoptée par 09 voix pour, aucune voix contre, une abstention.

9) Questions diverses :

- Bernadette BELOT présente le rapport de la Commission « Enfance » à laquelle elle a assisté ;
- Stéphane ESCLAVARD propose de lister les équipements de sécurité des agents techniques ;
- Jean-Jacques MOREAU interroge sur l'état d'avancement du tableau des tâches du Service technique ;
- Francis MORTESSAGNE interroge sur l'état d'avancement du dossier d'adressage transmis à l'Agence Technique Départementale ;
- Alain TEILLET interroge sur la possibilité de faire réaliser la taille des platanes, marronnier et tilleuls du bourg par une entreprise d'élagage ;
- Maryse POUYADOU propose que le colombarium et le caveau communal soit nettoyé, et demande s'il est possible d'installer une main-courante et / ou rampe d'accès à l'entrée de l'église.
- Marie-Claude FARAND présente un rapport du Conseil d'école de septembre 2020.
- Jean-Pierre VALENTIN informe du recrutement de Amanda JOSEPH jusqu'au 1^{er} décembre 2020, date annoncée de fin du confinement, pour s'adapter aux conditions actuelles de service de restauration scolaire.

Fin de séance : 22 h 50.